

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_16
Référence Nomenclature n°8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et Attractivité territoriale

Service en charge : Culture, Animations

OBJET : Coupon Culture – Elargissement des critères d’attribution du dispositif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 ; L2541-12, 10° ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2011, instituant la mise en place du dispositif « CULTURE JEUNES » favorisant l'accès des jeunes appelés âgés de moins de 21 ans à la vie associative culturelle locale, au travers d'une aide financière de 15 € ;

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2018, portant la participation de la Ville à 20 €, tout en maintenant l'abondement de 5 € au bénéfice de la structure associative hôte ;

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités artistiques, en particulier envers les publics dits « empêchés », et de soutenir les associations participant du tissu social de Firminy ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'extension de ce dispositif aux publics appelés porteurs de handicap (sur présentation d'une carte d'invalidité) et aux seniors à partir de 67 ans,
- Dire que cette nouvelle aide sera effective à compter de la saison 2024-2025 et que les autres modalités administratives de gestion restent conformes à la délibération originelle du 15 décembre 2011 modifiée le 1^{er} octobre 2018,
- Autoriser Monsieur le Maire à ordonner aux associations bénéficiaires les sommes correspondantes,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_16
Référence Nomenclature n°8.9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'extension de ce dispositif aux publics appelés porteurs de handicap (sur présentation d'une carte d'invalidité) et aux séniors à partir de 67 ans,
- **DIT** que cette nouvelle aide sera effective à compter de la saison 2024-2025 et que les autres modalités administratives de gestion restent conformes à la délibération originelle du 15 décembre 2011 modifiée le 1^{er} octobre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonner aux associations bénéficiaires les sommes correspondantes,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

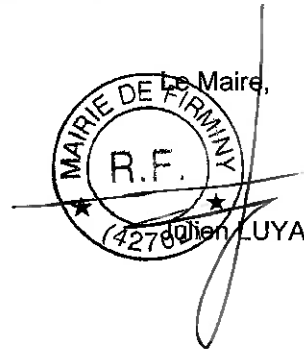
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de séance

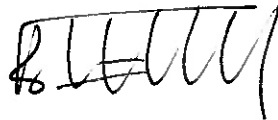


Chantal PORTAILLER

Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 19 Septembre 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240917_16
Référence Nomenclature n°8.9

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Coupon Culture – Elargissement des critères d’attribution du dispositif

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s’est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu’à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTAILLER Chantal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de membres absents :
Nombre de votants : 33

